

COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE CORONA VIRUS (COVID-19)

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions communiquées par le Gouvernement, le 16 mars 2020, en vue de limiter la propagation du COVID-19, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a pris des mesures pour assurer sainement la continuité du service public et protéger les agents.

En dépit de ces mesures prises, il a été signalé un cas de contamination au COVID-19, portant sur un membre du personnel soignant dans la matinée du lundi 23 mars 2020.

Au regard de l'urgence imposée par l'évolution de la situation, et en vue de lutter efficacement contre la propagation du virus tout en veillant à la continuité du service public, la Direction Générale décide de ce qui suit :

- 1- La fermeture immédiate, et jusqu'à nouvel ordre, du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN Bouabré, qui fera l'objet d'une opération de désinfection totale sous la conduite de de l'Institut National d'Hygiène Publique.
- 2- Le confinement du personnel du Centre médical et tous les patients ayant eu un contact avec l'agent contaminé durant ses jours de consultation.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique tient à préciser qu'elle veille à la protection des agents et de ses usagers/clients.

ASSAHORE Konan Jacques
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique